

GAMME COMPLÉMENTAIRE SANTÉ 2014 AMPLI MUTUELLE

GRILLE DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS SELON OPTIONS

**Adhésion avant 80 ans, sans questionnaire de santé - Garanties viagères
Contrat responsable - Cotisations déductibles dans le cadre de la Loi Madelin**

Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement ou en pourcentage du tarif de responsabilité pour le secteur conventionné et du tarif d'autorité pour le secteur non conventionné.	Remb. Régime Obligatoire	RENFORCÉE
		Remboursement RO + Mutuelle
HOSPITALISATION		
Honoraires	80% ou 100%	450%
Forfait hospitalier	-	Frais réels
Frais de séjour (Secteur Conventionné)	80% ou 100%	Frais réels
Frais de séjour (Secteur non Conventionné)	80% ou 100%	200%
Chambre particulière (limite 180 jours / an)	-	60 €
Lit accompagnant (pour toute hospitalisation d'un enfant < 12 ans) 60 jours maximum par an	-	35 €
SOINS COURANTS		
Consultation et visite (généraliste / spécialiste)	70%	300%
Soins Infirmiers / Kinésithérapie / Orthophonie / Orthoptie / Pédiçurie / Podologie	60%	200%
Radiologie	70%	200%
Analyses médicales	60%	200%
Actes techniques médicaux et chirurgicaux	70%	250%
Indemnités de déplacement (visites)	70%	100%
Transport en ambulance	65%	100%
Orthopédie et appareillage	de 60% à 65%	200%
Prothèses auditives	60%	300%
PHARMACIE		
Vignettes blanches et bleues	de 30% à 65%	100%
Vignettes Oranges	15%	100%
Contraceptifs, vaccin, sevrage tabagique (forfait annuel)	-	100 €
Vaccin antigrippe (septembre à décembre)	-	100%
DENTAIRE (sauf option "sans remboursement de frais dentaires")		
Soins et chirurgie	70%	250%
Prothèses dentaires (Dans la limite annuelle de)	70%	450% (2 000 €)
Orthodontie acceptée	100%	350%
Actes Hors Nomenclature : Implantologie / Parodontologie (forfait annuel)	-	700 €
OPTIQUE (sauf option "sans remboursement de frais d'optique")		
Monture et verres + forfait annuel de	60%	400% + 400 €
Lentilles cornéennes acceptées (forfait annuel)	60%	60% + 150 €
Lentilles cornéennes refusées (forfait annuel)	-	150 €
Chirurgie réfractive laser (forfait annuel par œil)	-	400 €
BONUS (inclus dans votre garantie)		
	Assistance mondiale, Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger	
Ostéopathie /Chiropractie / Sophrologie (par séance, max 4 séances/an)	-	40 €
Ostéodensitométrie (femmes >50 ans)	70%	170%
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures avant le 14ème anniversaire	70%	140%
Forfait de surveillance thermale-cure acceptée SS	70%	170%
Forfait thermal (soins et traitements)-cure acceptée SS	65%	170%
Allocation de naissance ou d'adoption	-	12 mois de cotisation offerts pour l'enfant bénéficiaire
Allocation mariage	-	300 €